

## Conditions Générales de Vente :

### Article 1. IDENTIFICATION DES PARTIES :

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la Société CarPrivileges, S.A.R.L au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 98 route de MONS 31130, BALMA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 497 862 934 00016 et immatriculée à la TVA sous le numéro FR 154 978 029 34 ci-après dénommée « la Société » et l'acquéreur ci-après dénommé « le Client ».

### Article 2. OBJET :

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre la Société et le Client dans le cadre de la vente du véhicule décrit sur le bon de commande et choisi par le Client par l'intermédiaire du site <http://www.carprivileges.fr>, par téléphone ou tout autre moyen. Tout autre produit ou service proposé par la Société est exclu des présentes conditions générales de vente et régit par ses propres conditions particulières. Le Client est informé et accepte que la Société négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toute autre entreprise en France ou à l'étranger, l'achat du véhicule désigné dans le bon de commande.

### Article 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES :

La signature par le Client du bon de commande présenté par la Société vaut acceptation, sans réserve, par le Client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

### Article 4. PRIX :

#### Article 4.1 PRIX MENTIONNE AU BON DE COMMANDE :

Le Prix mentionné au bon de commande s'entend TTC et comprend : le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites, pour autant qu'elles aient été choisies par le Client. En cas d'augmentation du tarif constructeur entre le moment de l'envoi du bon de commande par la Société et la réception du bon de commande tel qu'accepté par le Client, la Société se réserve le droit d'augmenter le prix du véhicule. Le Client en sera informé dans les plus brefs délais et, à défaut de son consentement quant à la modification du prix, la commande sera annulée et l'acompte versé par le Client lui sera intégralement remboursé.

#### Article 4.2.1 FRAIS DE LIVRAISON PARTICULIERE :

Dans le cadre d'une livraison sur le territoire français métropolitain, la livraison du véhicule au domicile du Client pourra engendrer un supplément de prix, celui-ci sera calculé selon le lieu de livraison choisi et stipulé au bon de commande.

Dans le cadre d'une livraison sur le territoire de l'Union Européenne (hors territoire français métropolitain) la livraison du véhicule au domicile du Client pourra engendrer un supplément de prix de lui aussi calculé selon le lieu de livraison et sera stipulé au bon de commande.

#### Article 4.2.2 FRAIS DE FORMALITES :

Pour les véhicules d'occasion, les frais de formalités ne sont pas compris dans le prix stipulé au bon de commande et reste de fait à la charge du client. Cependant un dossier pour les formalités d'immatriculation du véhicule sera fourni au client qui n'aura plus qu'à finaliser l'enregistrement auprès des administrations concernées.

Pour les véhicules neufs, le coût de la carte grise dépend de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du lieu de résidence du Client. Son montant sera acquitté, en sus, par le Client (si la prise en charge n'est pas stipulée sur le bon de commande).

### Article 5. MODALITES DE PAIEMENT :

Lors de l'acceptation du bon de commande, le Client s'engage à s'acquitter au profit du fournisseur et selon les modalités stipulées au bon de commande, d'un acompte encaissable de 10% du prix du véhicule. Le règlement du solde se fera exclusivement par virement bancaire lors de la mise à disposition du véhicule, la prise de livraison du véhicule par le Client étant subordonnée à la réception des fonds sur le compte bancaire du fournisseur.

### Article 6. LIVRAISON :

#### Article 6.1 LIEU DE LIVRAISON :

La livraison, sauf exception spécifiée au bon de commande, se fera au domicile du client ou à tout autre lieu de son choix.

#### Article 6.2 DELAIS DE LIVRAISON :

Seuls les délais de livraison stipulés au bon de commande peuvent engager la responsabilité de la Société. Cependant, cette responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure.

Sauf cas de force majeure, en cas de dépassement supérieur à dix jours ouvrés de la date de livraison indiquée sur le bon de commande, une remise de 150 euros pourra être accordée au Client.

#### Article 6.3 MISE A DISPOSITION DU VEHICULE :

Dès lors que le véhicule est prêt à être livré, le Client en est averti par la Société.

Le Client s'engage à réceptionner le véhicule dans les sept jours qui suivent la date de mise à disposition conformément à l'article 6.1.

Passé ce délai et sauf accord préalable entre le Client et la Société, cette dernière pourra facturer des frais de garde du véhicule à hauteur de 20 euros par jour ainsi que des frais due à l'immobilisation bancaire que pourrait engendrer le retard du client à effectuer la procédure de recette du véhicule.

### Article 7. RESILIATION :

Pour le cas où le client s'engage à faire une avance de trésorerie, si les fonds ne sont pas mis à disposition de la société sous 10 jours, la vente sera annulée et l'acompte acquis à la société.

Au-delà du délai de sept jours suivant la date de mise à disposition du véhicule, si le Client n'en a pas pris livraison, la Société se réserve le droit, après mise en demeure du Client par lettre recommandée, d'annuler la vente. Dans ce cas, l'acompte versé restera définitivement acquis à la Société, à titre d'indemnité.

Si la Société n'a pas mis le véhicule à disposition du Client à la date prévue au bon de commande, sauf cas de force majeure, au-delà d'un délai de dix jours ouvrés après la date limite de livraison et pendant trente jours à compter de celle-ci, le Client est en droit d'annuler sa commande. Cette annulation devra se faire par lettre recommandée avec demande d' accusé réception.

Si dans un délai de sept jours après réception de la lettre recommandée avec demande d' accusé réception, la Société n'est toujours pas en mesure de satisfaire à ses obligations contractuelles la commande sera résiliée et donnera lieu à la restitution totale de l'acompte versé par le Client.

### Article 8. GARANTIE :

La Société n'est tenue à aucune obligation de garantie à l'égard du Client.

Pour les véhicules bénéficiant d'une garantie constructeur, après la livraison, en application de la réglementation européenne 1400/2002 cette garantie est assurée par tous les établissements représentant la marque, tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne. Le Client bénéficiera également de toutes les prestations liées à cette garantie, sans aucune restriction, notamment le dépannage 24h/24 sur simple appel au numéro d'urgence mis à sa disposition par le constructeur. Tout refus par un représentant de la marque de prendre en charge, réceptionner, entretenir ou réparer un véhicule dont le carnet d'entretien est à jour est un acte illégal.

Cependant, le Client est informé et accepte que le terme « carnet d'entretien à jour » suppose le respect d'une obligation d'entretien dans un centre agréé par la marque conformément aux conditions de garantie de celle-ci.

Le Client est informé que la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de vices cachés.

### Article 9. NIVEAU D'EQUIPEMENT :

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente de l'appellation française. Le Client est informé et accepte que le véhicule présenté sur le bon de commande puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de la provenance étrangère. Le Client en est informé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance.

Cependant le Client peut mentionner, sur le bon de commande, les caractéristiques techniques auxquelles il subordonne son engagement.

Il appartient au Client de s'assurer que le bon de commande signé, ayant valeur contractuelle, mentionne les options désirées.

Le Client est informé et accepte que les photographies des véhicules, tant sur le site <http://www.carprivileges.fr> que sur le bon de commande ou tout autre support ne sont données qu'à titre d'illustration et sont exclues du champ contractuel.

Dans le cas où des erreurs y seraient présentes, elles ne pourraient engager la responsabilité de la Société à l'égard du Client.

### Article 10. ASSURANCE :

Le Client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de réception, dès communication des numéros de plaque et série par la Société. La responsabilité de la Société ne saurait donc être engagée en cas de sinistre intervenant après la livraison.

### Article 11. CLAUSE PENALE :

Sauf cas particuliers prévus aux présentes conditions générales de vente, dans le cas où le Client annulerait sa commande, l'acompte sera définitivement acquis à la Société à titre d'indemnité.

### Article 12. TRANSFERT DE PROPRIETE :

Conformément à l'article 2367 du Code Civil, le véhicule ne devient la propriété du Client qu'après complet paiement au fournisseur du prix et des accessoires.

### Article 13. CAS DE FORCE MAJEURE :

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, notamment les grèves totales ou partielles internes ou externes à l'entreprise, intempéries, épidémies, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général ainsi que les catastrophes naturelles et tout autre événement indépendant de la volonté de la Société empêchant l'exécution normale de la prestation.

Sont assimilés aux cas de force majeure, les faits visés précédemment, lorsqu'ils ont lieu soit chez nos fournisseurs soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du contrat.

En cas de survenance de tout cas de force majeure remettant en cause la fabrication ou la livraison du véhicule, la livraison sera reportée à une date où l'événement considéré aura cessé sans que le Client puisse exiger une quelconque indemnité.

### Article 14. CONTACT ET SERVICE CLIENTELE :

Toute communication ou demande de renseignements doit être adressée, selon les cas, aux services ci-après.

Pour toute demande d'information concernant l'achat d'un véhicule, il convient de s'adresser au service clientèle de la Société.

Pour toute demande concernant la mise en œuvre de la garantie constructeur, il convient de se référer à l'article garantie des présentes conditions générales de vente.

### Article 15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES :

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente ne pouvant aboutir à un accord amiable préalable relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

*Lu et approuvé sans réserve.*

*Le :*